



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Ours

Question écrite n° 35986

Texte de la question

M. Jean Roatta * attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur le renouvellement des populations d'ours dans les Pyrénées. En effet, alors que les Français en général et les montagnards pyrénéens en particulier se disent majoritairement favorables à la présence de l'ours, considéré comme un patrimoine pyrénéen et porteur d'une image touristique valorisante, malheureusement cette espèce est aujourd'hui menacée d'extinction en raison de l'extrême faiblesse numérique de sa représentation. De plus, la population d'ours, notamment en Pyrénées centrales et en Béarn, se trouve être extrêmement vieillissante, et ce handicap, cumulé à celui de son nombre restreint, ne lui permet pas d'assurer une descendance non consanguine. Aussi, il souhaiterait savoir s'il est concevable que soit considérée la potentialité d'engager au plus tôt un programme intégré de renforcement des effectifs d'ours à l'échelle du massif pyrénéen susceptible de permettre une cohabitation harmonieuse des hommes et des ours au sein du monde pastoral.

Texte de la réponse

Si les Français, tant urbains que ruraux, semblent attachés à la présence de prédateurs sur leur territoire, le constat des difficultés parfois extrêmes liées à ces animaux incite au réalisme. Les éleveurs subissent en effet des pertes matérielles importantes, une dégradation des conditions de travail, une augmentation du coût de gardiennage et une multiplication rédhibitoire du risque. Ces problèmes sont pris en compte aujourd'hui par le versement par l'État d'une indemnité en cas de perte d'animaux pour les éleveurs, et par le financement possible des surcoûts de gardiennage et de protection par le DOCUP objectif 2 de la région Midi-Pyrénées. Le coût annuel pour un éleveur représente plusieurs milliers d'euros, qu'il s'agisse de dépenses liées à des mesures de protection ou des manques à gagner induits par les pertes d'animaux. Le pastoralisme moderne, producteur de produits de qualité, gestionnaire écologique de vastes espaces à fort potentiel de biodiversité et garant d'une montagne vivante et habitée, est ainsi fragilisé par la présence d'ours, de loups, ou, dans une moindre mesure, de lynx. La présence de prédateurs reste par ailleurs très difficilement compatible avec certains systèmes d'élevage. Elle requiert pour ne pas être rejetée, un effort important de dialogue, de transparence et d'appui technique et financier. En ce sens, il faut tirer les leçons du travail que réalise l'institut patrimonial du haut Béarn l'ours : n'a finalement sa place aux yeux des collectivités et des acteurs que dans le cadre du règlement des priorités locales de développement. Plutôt qu'une décision hâtive qui ne garantirait en rien le maintien à long terme de l'ours dans les Pyrénées, il apparaît essentiel de réunir les moyens de la concertation, de l'accompagnement et du développement local.

Données clés

Auteur : [M. Jean Roatta](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35986

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2004, page 1947

Réponse publiée le : 7 septembre 2004, page 6978